

ASSEMBLEE DE L'ASSOCIATION DE COMMUNES DU RESEAU SANTE DE LA GLANE

Procès-verbal de l'assemblée des délégués tenue le mercredi
13 avril 2016 à 20.00 h. – Ancienne cafétéria du RSG – 1681 Billens

Présidence	M.	Willy Schorderet - Président
Secrétaire	Mme	Nathalie Jordan

M. le Président salue les délégués des communes, membres du RSG, Mmes et MM. les Syndics, Conseillères et Conseillers communaux qui les accompagnent, Mmes et MM. les membres du Comité de Direction, Mmes et MM. les invité(e)s, tout spécialement le Dr Jean-François Locca, pharmacien conseil du Réseau Santé de la Glâne, M. Roger Demierre, ancien directeur du Réseau Santé de la Glâne, M. Stéphane Sanchez, journaliste à la Liberté et ci-après RSG.

Les personnes suivantes se sont excusées : Mme Anne-Claude Demierre, Conseillère d'Etat, M. Patrice Zurich, Chef de service de la santé publique, les Député(e)s Mme Nicole Lehner-Gigon, MM. Dominique Butty, Simon Bischof, Pierre Décrind, les cadres MM. Jean-Marie Grangier et Jean-Marie Mettraux et M. Ayer Demierre, journaliste à la Feuille Fribourgeoise.

Le Président salue particulièrement le nouveau directeur, M. Xavier Buchmann, et reprend quelques données de son parcours professionnel. Il lui demande de ne jamais perdre de vue le respect dû à la personne âgée, mais aussi envers chacun des employés et subordonnés. En étant exigeant et juste, mais aussi en ajoutant la notion de plaisir au savoir-faire, la nouvelle fonction de M. Buchmann ne pourra que donner satisfaction. Il lui témoigne, au nom du Comité de direction et des Délégués, toute sa confiance et se réjouit de travailler avec lui.

Il remercie vivement M. Demierre qui a parfaitement assumé son rôle de Directeur jusqu'au 31 mars 2016 durant 12 années. C'est notamment grâce à ses connaissances générales et plus particulièrement sur le terrain, ses qualités de chef et son ouverture d'esprit qu'il a pu mener à bien son mandat.

1. Constitution de l'assemblée et tractanda

Constitution de l'assemblée

La convocation a été adressée à chaque commune-membre en date du **21 mars 2016** conformément à l'article 9 des statuts, à charge de celle-ci de transmettre le dossier à ses délégués. Pas de remarque.

Les délégués suivants sont présents :

DAEHLER Patrick	Auboranges	PERRIER Christian	Romont
PICHONNAT Serge	Billens-Hennens	DE ANDREA Franco	Rue
HUMAIR Frédérique	Chapelle	DUMAS Christelle	Siviriez
GOUMAZ Sandrine	Châtonnaye	MARCHON Nadia	Siviriez
JUNGO Jean-Paul	Ecublens	NEY Pierre-André	Torny
REYNAUD Laetitia	La Folliaz	DUBEY Philippe	Ursy
GILLARD Christian	La Folliaz	ESSEIVA René	Villaz-St-Pierre
GUILLET Josette	Le Châtelard	SALLIN BROYE Cécile	Villaz-St-Pierre
COQUOZ Isabelle	Massonnens	LIECHTI Véronique	Villorsonnens
BRONNIMANN Silvia	Mézières	PHILLOT Michel	Villorsonnens
DUFOUR Sandrine	Montet	TARDENT Juliette	Vuisternens-dt-Romont
KRATTINGER Heinz	Romont		

Nombre de communes formant l'assemblée :	19
Nombre de communes présentes :	18
Nombre de voix des membres présents :	47
Commune excusée	0
Commune absente :	1

Majorité à 24 voix.

Le Président nomme Mmes **Sandrine Goumaz** et **Silvia Brönnimann** en qualité de scrutatrices.

Tractanda

1. **Constitution de l'assemblée**
2. **Procès-verbal de l'assemblée du 18 novembre 2015**
3. **RSG – comptes 2015**
4. **Désignation de l'organe de révision**
5. **TransHomes – informations**
6. **Divers**

La convocation a été établie conformément aux statuts.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 18 novembre 2015

M. le Président reprend quelques données du procès-verbal en rappelant qu'il a été adressé à l'ensemble des communes en date du 21 mars 2016 avec les informations y relatives et la convocation.

Le procès-verbal tel que remis avec la convocation est soumis au vote.

Approbation : les délégués acceptent ce procès-verbal à l'unanimité et remercient son auteur.

3. RSG – comptes 2015

En préambule, **M. Schorderet** précise que le rapport annuel permet un aperçu des projets et démontre la somme d'activités et d'engagement au sein du Réseau Santé de la Glâne. Il remercie vivement toutes les personnes qui ont œuvré à sa rédaction.

La parole est donnée à **M. Demierre** pour la présentation des comptes 2015 (cf. powerpoint), lequel précise qu'aucune question n'est parvenue au RSG suite à l'envoi de ces derniers à l'ensemble des communes de la Glâne.

- **EMS**

Dans les charges d'exploitation, (page 41), le poste **301 salaires**, de loin le plus important, présente une diminution de frs 126'431.- par rapport au budget, soit 2,66% d'écart, différence générée principalement par du personnel administratif non remplacé, des absences remplacées par l'ORP, 1 APE en moins et un 0,2 EPT en moins sur l'année. Le poste **302 charges sociales** est également inférieur au budget puisqu'en relation avec les salaires. A noter en outre qu'aucune retraite anticipée n'a été demandée en 2015.

Les frais du personnel 303 sont inférieurs de frs 4'000.- au budget malgré des frais de formation légèrement supérieurs.

Pour ce qui est *des frais d'administration (31)*, tous les postes sont en dessous du budget pour un montant total de frs 65'000 (7'000.- pour l'informatique, 6'000.- pour le matériel de bureau, 4'000.- pour les téléphones et autres taxes, 24'000.- pour les frais de comité imputés sur TransHomes, 4'000.- pour les frais divers d'administration, 8'000.- dans les frais de déplacements et enfin frs 10'000.- dans les frais d'amortissement extraordinaires réalisés sur l'exercice précédent).

Pour ce qui est des charges ménagères, on peut relever un écart entre le budget et les comptes de frs 13'147.- sur un budget de frs 2'646'000.- soit une différence de 0,5%. Il faut bien entendu tenir compte des amortissements extraordinaires et de la provision pour Vuisternens.

De manière plus détaillée, pour ce qui est *des charges de l'intendance*, elles sont pile dans le budget. Le poste 321 *Eau, Energies, Ordures ménagères* présente une diminution totale de frs 51'000.- dont frs 69'000.- pour les coûts de chauffage et frs 7'000.- pour les ordures, mais une augmentation de frs 6'000.- pour les frais d'électricité. Le point 322 *Gestion de la cuisine* est diminué de frs 45'500.- en rapport avec les achats de marchandise. Par contre, le point 323 *Gestion des équipements* présente une augmentation de frs 10'000.- qui s'explique par - frs 29'000.- dans les équipements avec amortissement direct, + 62'000.- d'amortissements extraordinaires, - 10'000.- dans l'entretien et les réparations et enfin - 10'000.- dans l'achat l'outillage et de matériel. Pour le poste 324 *Gestion des immeubles*, on peut noter frs 18'000 en moins en rapport avec du matériel qu'il n'a pas été nécessaire de remplacer.

Pour le poste 330 *animation*, le budget est respecté.

Dans le poste 34, sous le chiffre 342 *prestations diverses*, une provision de frs 400'000.- a été constituée avec une partie de l'excédent de produit 2015 conformément à la description de la page 48.

Au niveau des produits d'exploitation, le compte pension (*poste 40 taxes d'hébergement*) présente un excédent de produit de près de frs 83'000.- par rapport au budget, le nombre maximal de journées ayant été atteint avec 100% de taux d'occupation.

Le poste 42 *gestion de la cafétéria* est quant à lui inférieur au budget de frs 9'000.- en raison d'une légère baisse du chiffre d'affaire, mais qui reste toutefois supérieur à celui de 2014.

Pour ce qui est du poste 430 *Repas facturés*, il présente une augmentation de frs 82'000.- au total. A noter que ce budget avait fait l'objet d'une prudence particulière. On constate finalement que les diminutions annoncées ont été compensées par l'augmentation des patients.

Sous le chiffre 431 *participations diverses*, on relève une augmentation de frs 12'000.- en raison des recettes qui ont été budgétées à la baisse. Pour le poste 432 *Loyers*, à noter une augmentation de frs 10'000.- en rapport avec une forte demande pour les chambres du personnel.

Au total, l'excédent de produits sur le compte pension pour l'année 2015 est de frs 104'432.-. **M. Demierre** fait un bref rappel des comptes de 2004 (date de son arrivée au RSG) à ce jour en démontrant la nette amélioration de la situation.

Pour ce qui est du **compte soins et accompagnement** (page 44), pour rappel, les frais du personnel soignant et d'animation sont remboursés par l'Etat pour autant que la dotation maximum autorisée ne soit pas dépassée. Ne sont pas pris en charge dans ces montants, le poste 303 *frais de formation* qui dépassent le 0,5% de la masse salariale (sans les charges sociales), le coût du Siems, une partie des coûts du RAI et les corrections effectuées par le SPS soit en 2015 un total de frs 64'741.- à charge du RSG.

Questions et réponses :

Mme Nadia Marchon (commune de Siviriez) : que sont les autres recettes sous le chiffre 4316 de frs 12'000.- de différence en faveur du RSG par rapport au budget ?

M. Demierre : il s'agit d'une partie de la taxe CO2 et des prestations particulières que l'on facture à l'HFR.

Mme Nadia Marchon (commune de Siviriez) : sous le chapitre Soins et accompagnement, que représente le montant de frs 44'442.- sous la position 3018 honoraires temporaires ?

M. Demierre : ce montant représente le personnel que l'institution a le droit d'engager pour remplacer le personnel infirmier en cas de maladie (ceci n'est pas valable pour les aides). Pour rappel, durant les 30 premiers jours, on remplace à l'interne puisque les montants sont à notre charge.

Le compte pharmacie (page 45) est expliqué par le directeur comme suit :

Pour rappel, avec le forfait attribué de frs 7.50 par jour tout compris, la marge diminue chaque année. Depuis 2007, un nouveau système de calcul est en vigueur et un montant forfaitaire de 14 ct par jour pour les frais administratifs est accordé (position 4430) soit un montant de frs 9'698.- pour 2015.

De ce gain, 30% reste à l'institution et 70% est versé à un pot commun fribourgeois. Ce solde positif est porté en diminution des coûts du matériel non remboursé par les caisses-maladies.

- **Récapitulation** (page 46)

Ce compte permet une vue d'ensemble et de comparaison des chiffres « pension-soins-pharmacie ». Il est clair que la meilleure solution pour présenter des comptes positifs est de diminuer les charges d'exploitation et d'augmenter les produits. Cela dit, la mise en œuvre n'est pas toujours aisée.

Pour 2015, l'exercice est très bon avec plus de frs 515'000.- d'excédents de produits qui est le résultat d'un suivi strict et qui a permis de réaliser des amortissements extraordinaires pour frs 72'600.-, de prendre en charge frs 22'822.- de frais financiers qui auraient dû être demandés aux communes et de constituer une provision de frs 400'000.- pour les achats de matériel et de mobilier pour le nouveau foyer de Vuisternens (tous les détails utiles se trouvent en page 48 « Informations 2015 »).

- **ASDG** (pages 52 et 53)

Charges d'exploitation

Le poste 3 charges de personnel représente près de 78% des charges totales d'exploitation. Pour 2015, les charges du personnel représentent un montant de frs 4'315'095.20.-.

Le poste 31 salaires est inférieur au budget de frs 378'397.-, montant auquel il faut déduire la position 385 salaires du personnel temporaire engagé pour remplacer les malades, ce qui représente un montant de frs 156'455.60.- avec une différence totale de frs 222'000.- ou 6,6 % d'écart. A noter que la dotation n'a pas été entièrement utilisée, du personnel avec CFC ayant été remplacé par des auxiliaires et des congés maternité ou des congés pour maladie n'ayant quant à eux pas été remplacés.

Le poste 33 salaire de direction et d'administration – RAS.

Le poste 37 charges sociales, en relation avec les salaires, est inférieur au budget de frs 65'000.-. Le poste 38 prestations de tiers, qui représente le personnel temporaire engagé pour les remplacements maladie, dénote un montant de frs 156'455.-. Pour le poste 39 charges annexes du personnel, rien à signaler.

Le poste 4 charges de matière et transport présente une augmentation de frs 16'000.- qui concerne les indemnités pour utilisation du véhicule privé étant donné la suppression du 2^{ème} véhicule de service.

Le chiffre 5 Autres charges d'exploitation, sans les indemnités forfaitaires, elles sont en dessous du budget et si on ne les compte pas, le poste présente une augmentation de frs 43'000.-

Produits d'exploitation

Pour le poste 60 *recettes soins, encadrement social, économie domestique*, à noter une augmentation de frs 37'000.- par rapport au budget en raison de l'augmentation des recettes soins qui se montent à plus de frs 74'000.- contre une diminution de plus de frs 36'000.- en économie familiale due au tarif qui n'est plus du tout adapté.

Dans le poste 69 *subventions et contributions*, le chiffre 690 *participation des communes* implique une contribution pour l'année 2015 de frs 2'080'581.- soit frs 223'752.- de moins que le budget.

Le poste 693 *indemnités forfaitaires* présente une différence de frs 57'581.25 sur les 710'000.- budgétés. Le poste 695 *subvention cantonale* est un peu plus élevé que le budget.

Au final, un solde frs 223'752.- sera remboursé aux communes. Pour les indemnités forfaitaires, le solde en faveur du RSG est de frs 57'581.25.

• Frais financiers et contributions 2015 (p. 47)

Ce chapitre prend en compte les charges financières (intérêts des dettes et amortissements) des trois homes, mais aussi les charges dues au placement de résidents glânois dans des établissements d'autres districts ou inversement les recettes des résidents d'autres districts séjournant au RSG.

Compte tenu de l'excellent résultat d'exploitation, nous avons proposé de ne pas demander le complément de frs 22'822.- aux communes, mais de le prendre sur l'excédent de produit de l'année 2015.

La page 48 détaille l'utilisation de l'excédent de produit avec les amortissements extraordinaires effectués. Les amortissements de ces prochaines années en seront diminués d'autant. Les pages 57 à 63 détaillent respectivement les remboursements pour chaque position et chaque commune, l'engagement de chaque commune au 31.12.2015, le tableau des immobilisations, les réserves et le tableau des investissements hors exploitation.

• Budget de l'AMBULANCE

Par rapport au budget, les comptes 2015 bouclent avec un excédent de produits de frs 246'435.- dont le montant arrondi de frs 250'000.- sera ristourné aux communes des trois districts avec, pour la Glâne, un montant de frs 62'165.70.- (voir répartition p. 57).

A noter que le coût par habitant a fortement diminué en passant de frs 16.62 en 2012 à frs 6.58 en 2015. Ce chiffre doit être relativisé en raison des changements intervenus dans la pratique des amortissements.

Suite à ces explications, aucune autre question ni remarque de l'assemblée.

• Contribution des communes, récapitulation

L'exercice 2015 est excellent puisque des amortissements extraordinaires ont pu être effectués pour frs 72'600.- et une provision pour les achats de Vuisternens a pu être constituée pour frs 400'000.-. En outre, frs 22'822.- de frais financiers ont pu être pris en charge par le RSG et frs 228'000.- des excédents payés pourront être remboursés aux communes.

M. Demierre termine ses explications en remerciant les responsables des secteurs pour le rigoureux suivi des budgets. Il relève encore qu'il lui est bien plus facile de présenter des comptes avec frs 500'000.- d'excédent de produits que ceux qu'il avait dû présenter lors de sa première année de service avec un excédent de charges.

M. Schorderet reprend la parole et adresse ses remerciements aux cadres et à la Direction pour cet excellent exercice. Il leur demande de transmettre ce message à tout le personnel. Il rappelle également que les comptes ont été révisés, conformément à la loi sur les communes, par la fiduciaire Gobet SA à Romont avec un travail assidû de plusieurs jours.

APPROBATION : les différents comptes 2015 tels que présentés sont acceptés à l'unanimité.

4. Désignation de l'organe de révision

Pour rappel, selon la loi sur les communes, le mandat de l'organe de révision se doit d'être au minimum d'une durée de 3 ans et au maximum de 6 ans. Le mandat de la fiduciaire Marc Gobet SA arrive donc à échéance. Etant donné les excellents rapports entretenus, le comité de direction propose à l'assemblée des délégués de reconduire le mandat pour une durée de 3 ans avec ladite fiduciaire.

APPROBATION : les délégués acceptent à l'unanimité la proposition du comité de direction. Le mandat de la fiduciaire Marc Gobet SA sera reconduit pour 3 ans, à savoir jusqu'à la révision des comptes 2018.

5. TransHomes, informations

M. Schorderet informe l'assemblée de l'avance des dossiers TransHomes comme suit :

- **Vuisternens :**

Le chantier se déroule selon le calendrier prévu avec toutefois un léger retard. L'emménagement se fera vraisemblablement dans le courant du mois de janvier 2017, l'idée étant que tout soit entièrement terminé pour transférer les résidents. Le 2^{ème} œuvre est en cours. L'engagement de la commission de construction est toujours très important. Le groupe de travail des spécialistes continue sa tâche en faisant des propositions à la commission de bâtisse et à la direction. La difficulté principale est de tenir compte de tous les paramètres, notamment des coûts, mais aussi des frais d'exploitation. Malgré le travail de l'architecte, des contrôles doivent régulièrement être effectués et l'aide conséquente de M. Suard et de la SCOCH est précieuse. Deux chambres témoin ont été construites. Elles permettent de mieux se rendre compte des besoins réels et d'effectuer les corrections utiles.

Une visite sera organisée cet automne avec les nouveaux délégués.

- **Billens :**

La réflexion a débuté, mais comme il n'est pas possible de mener à bien tous les projets en même temps, une partie de l'ancienne cafétéria a été aménagée à moindre frais pour pallier le manque d'espace évident au sein de l'administration.

- **Siviriez :**

Afin de répondre aux différents besoins définis (terrain, hauteur, indice...), la commune a demandé des modifications du PAL et acheté du terrain. En parallèle, un projet pour des appartements adaptés par une société privée est en discussion. Un calendrier précis sera établi en temps opportun. La mise à l'enquête pour la modification du PAL touche à sa fin et pour l'instant il n'y pas d'opposition à signaler. Aujourd'hui on sait que le PAL répond à 100% aux besoins du RSG et que le cahier des charges pour le lancement du concours d'architecture est donc prêt.

- **Senior + :**

Le projet est suivi avec attention. L'organisation actuelle est remise en cause, mais le Réseau Santé de la Glâne répond à 70-80% aux exigences demandées. Reste à définir de quelle manière et quelles prestations supplémentaires devront être développées pour les personnes âgées à domicile. Le traitement du linge est une des nouvelles prestations qui pourra être offerte avec l'ouverture du bâtiment de Vuisternens. A noter que des demandes, en provenance des appartements adaptés parviennent au RSG. Affaire à suivre sur la nouvelle période administrative.

Suite aux explications du Président, aucune remarque ou question de l'assemblée.

6. Divers

M. Schorderet salue la présence de l'excellent journaliste de la Liberté, M. Stéphane Sanchez qui, à l'époque en 2004, avait rédigé un article pour la Gruyère intitulé « Cent jours pour mille défis ». Dans cet article, M. Demierre s'était prêté à une interview que le Président reprend sous forme d'un « quiz powerpoint » :

Il cite Albert Einstein : « La valeur d'un homme tient dans sa capacité à donner et non de sa capacité à recevoir » qu'il dédie à M. Roger Demierre à qui il dit réitère ses plus sincères remerciements pour toutes ces années de collaboration. Grâce à lui, le RSG (membres du comité, cadres, personnel etc..) a été capable de répondre de la meilleure manière possible aux besoins de la personne âgée.

Il poursuit comme suit :

« Aujourd'hui, j'ai le profond sentiment que nous avons toujours su mettre en priorité la personne âgée, son besoin. Notre seul but était et reste celui d'apporter un plus, un peu de bonheur aux gens qui malheureusement ont besoin d'aide après avoir donné de leur personne et fait vivre notre société. Ce but de mettre la personne âgée au centre de nos préoccupations est essentiel et c'est le seul que nous devons suivre, le reste vient automatiquement. Et si le but est de servir l'autre, tout ce que nous devons mettre en place devient alors logique et naturel. Notre travail sera alors de qualité et deviendra un moment de plaisir. »

Cher Roger,

C'est avec émotion que je te tire un grand coup de chapeau et que je te dis merci Monsieur le Directeur. Tu peux être fier de ce que tu as apporté et mis en place. Au nom des résidents, au nom des citoyens de ce district, au nom des employés, des gens que tu as formés, accompagnés et aidés et en mon nom personnel, je te témoigne toute notre reconnaissance et je te souhaite bon vent pour le futur. Futur qui se conjuguera encore un peu avec le Réseau Santé de la Glâne comme tu appréhendais tellement ta retraite, on a réussi à te garder au sein du Réseau comme responsable de projets. J'adresse également un grand merci à ton épouse ».

***M. Demierre** : je suis étonné de revoir cet article ! Quand on doit faire les choses, il faut bien les faire et je dois dire que j'ai aussi eu un peu de chance. Comme je l'ai déjà mentionné à plusieurs reprises, je pense qu'il fallait trouver une solution pour poursuivre les projets et je suis très heureux de rester encore un peu au Réseau Santé de la Glâne. Le Comité de direction a toujours su anticiper les projets et j'ai vraiment apprécié de pouvoir travailler avec un comité soutenant. Le seul objectif véritable n'est pas la construction, mais l'hébergement de la personne âgée. Je ne vais donc pas faire de bilan, mais je vous remercie tous de m'avoir soutenu et donné les moyens de travailler malgré les difficultés.*

***M. Biffrère, vice-Président** : je tiens à remercier en mon nom et au nom du Comité, le Préfet, M. Schorderet, car il fait beaucoup plus que présider. Il s'engage corps et âme pour les communes et le Réseau. On espère tous pouvoir collaborer encore quelques années avec lui.*

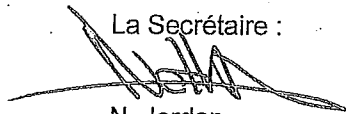
A 21h10, le Président, **M. Willy Schorderet**, lève l'assemblée en réitérant ses remerciements aux délégués des communes pour la confiance témoignée et leur implication. En cette fin de période administrative, il adresse sa vive reconnaissance à tous ceux qui cesseront leur mandat. Ces délégués peuvent « partir » avec la certitude d'avoir mené le Réseau Santé de la Glâne sur la bonne voie. Des remerciements sont également adressés à la Direction du RSG, spécialement les cadres et responsables, ainsi qu'à tous les apprenants de l'institution.

Enfin, des remerciements sont également adressés aux membres du COPIL, à la presse ainsi qu'à l'ensemble du personnel pour son dévouement.

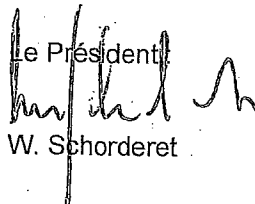
Le verre de l'amitié est servi à la cafétéria.

Billens, le 13 avril 2016

La Secrétaire :


N. Jordan

Le Président


W. Schorderet

